

N° 85 > AVRIL 2016

La lettre de parly2

Bulletin d'information et de liaison
des Copropriétaires et Résidents



Renouveau à Parly2

Dossier

Le point sur la rénovation du centre commercial

www.parly2.com

VOUS AIDER À CONCRÉTISER VOS PROJETS



Venez découvrir l'offre privilège que nous vous réservons à la souscription de votre **prêt immobilier**⁽¹⁾

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Pour découvrir notre offre, rendez-vous dans les

Agences Société Générale de :

> LE CHESNAY NOUVELLE FRANCE

15 rue Pottier
Tél. : 01 39 55 91 21

> LE CHESNAY SIMARD

4 rue de la Celle
Tél. : 01 39 23 89 50

> LE CHESNAY PARLY 2

64 rue Moxouris
Tél. : 01 39 23 93 80

> LA CELLE SAINT CLOUD

17 avenue Guibert
Tél. : 01 39 69 36 38



DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'ÉQUIPE

(1) Réservé aux majeurs. Prêt immobilier consenti sous réserve d'acceptation du dossier par Société Générale. Vous disposez d'un délai de 10 jours de réflexion avant d'accepter l'offre de prêt. La vente immobilière ou la construction est subordonnée à l'obtention du prêt nécessaire à son financement. À défaut, le vendeur est tenu de rembourser les sommes versées. Offre non cumulable avec toute autre offre Société Générale, valable dans toutes les agences participant à l'opération, sous réserve de l'acceptation par l'agence et dans la limite des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Conditions en vigueur au 01/11/2015. Société Générale, BDDF/DCM/CCM - Tour Granite - 75886 Paris Cedex 18, S.A. au capital de 1 007 625 077,50 € - 552 120 222 RCS Paris, siège social 29, Bd Haussmann, 75009 Paris. - 11/15.

La lettre de Parly2 N°85
Éditeur : Association Parly.com
Local postal 376 - 78158 Le Chesnay cedex - Téléphone : 01 39 55 31 11
Email : parlycom@parly2.com - site web : www.parly2.com

Responsable de la publication : J. Vialla, Directeur de la Rédaction

Ont participé à la réalisation de ce numéro : A. Cahen, A. Coquier, J.C. Couasnon, M. Davignon, M. Georges, S. Grenon, P. Lefebvre, M.F. Rivet, J. Toulemonde, J. Vialla

Photos : Centre commercial de Parly2, M. Davignon
Crédits photos : Shutterstock - Illustrations : MARKETING TACTICS
Publicités : CPH IMMOBILIER / CULINELLE / LOGGIARAMA / SOCIÉTÉ GÉNÉRALE / FIDES ASSURANCES

Conseil et conception graphique : MARKETING TACTICS - 01 69 86 15 28
Imprimerie BIKOM

Ce document est imprimé sur Satimat Green 135g, certifié FSC



Edito



► Une nouvelle équipe pour Parly2

Le Conseil Syndical Principal de Parly2 a élu, le 14 janvier 2016, un nouveau président et un nouveau Bureau, composé de 6 membres, pour un mandat de 3 ans.

J'ai l'honneur d'avoir été élu président, et surtout l'honneur de conduire ce nouveau Bureau, constitué de délégués et présidents de résidences expérimentés, désireux de travailler dans le sens de l'intérêt commun des 7 500 copropriétaires de Parly2 et de pérenniser, dans l'harmonie, cette belle réussite que constitue notre copropriété.

Nous nous sommes mis au travail, dès le 15 janvier, pour reprendre en mains les dossiers urgents :

► **L'appel d'offres pour le renouvellement du contrat de syndic, à compter du 1^{er} janvier 2017.** La Loi Alur impose en effet une mise en concurrence formelle pour le contrat de syndic, avec d'ailleurs un contrat-type qui nous est désormais imposé.

A Parly2, nous avons 38 contrats de syndic : le contrat du Syndicat Principal et les 37 contrats des syndicats secondaires (ceux des 36 résidences + celui des garages).

Le précédent président, Patrick Chapotot, avait constitué un groupe de travail à cet effet et lancé, le 11 décembre, cet appel d'offres auprès de 6 syndicats, préalablement ciblés, dont bien sûr notre syndic actuel, la SCC. L'appel d'offres concerne la prise en compte, par un même syndic, des 38 contrats, comme cela s'est toujours fait à Parly2.

Nous avons pris la suite de cette démarche et avons reçu les candidats, puis les offres et les projets de contrat de syndic. Nous les avons analysés, puis avons organisé une présentation des deux syndicats retenus, Nexity et la SCC, le 16 mars.

Enfin, le Conseil Syndical Principal s'est réuni, le 23 mars, pour choisir le syndic.

A la majorité absolue de ses membres, **le Conseil a décidé de recommander l'offre de Nexity** à l'Assemblée Générale du Syndicat Principal du 9 juin 2016.

Nexity (leader national des syndicats de copropriété) nous propose en effet :

- des prestations très supérieures à celles de la SCC, notamment en matière informatique,

- un contrat-type Loi Alur, alors que la SCC déroge à la Loi Alur,
- un coût total deux fois moins élevé que celui de la SCC, nous permettant ainsi d'économiser environ 300 000 € de charges par an.

Nous conserverons bien entendu, sans aucun changement, dans nos mêmes locaux, notre équipe de gérance, salariée de la copropriété, ainsi que nos intendants, et donc le même service sur-mesure qu'aujourd'hui. L'ensemble sera dirigé par un directeur venu de Nexity, qui remplacera le directeur SCC actuel.

La décision finale sera donc prise par **l'Assemblée Générale du Syndicat Principal du 9 juin 2016**, à laquelle sera aussi soumise l'offre de la SCC, conformément aux règles de mise en concurrence fixées par la Loi Alur.

Les assemblées des syndicats secondaires devront ensuite, et au cours du 2^{ème} semestre 2016, choisir leur syndic, en principe le même que celui du Syndicat Principal, par souci de cohérence, d'efficacité et d'harmonie.

► La procédure budgétaire annuelle, commencée début février, pour préparer **le budget 2017 du Syndicat Principal**, vient de s'achever. Après analyse et correction par la Commission Charges-Finances du projet du syndic, le Conseil Syndical Principal a adopté, à l'unanimité, le 23 mars, ce budget qui sera présenté à l'Assemblée Générale du Syndicat Principal du 9 juin 2016.

► **Le dossier PAV** (Points d'Apport Volontaire, collecte du verre), tel que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc veut l'imposer à Parly2, est l'un de nos soucis. Il est suivi par un groupe de travail, constitué en octobre 2015, qui s'efforce de défendre au mieux nos intérêts.

Le travail en Commissions, caractéristique de la copropriété de Parly2 depuis l'origine, est l'un de nos principaux axes de travail. Nous voulons le renforcer et le développer, pour mieux préparer nos projets de travaux.

Nous vous tiendrons régulièrement au courant de l'avancement de nos dossiers.

L'information de tous et la transparence totale des décisions sont les bases de l'action de notre nouveau Bureau.

Cordialement,

► **Jacques Vialla**
Président du Conseil Syndical Principal

Sommaire

1. Actualités

- Le nouveau Bureau du Conseil Principal de Parly2 (CSP) 4
- CSP, CSS, SP, ... Comment fonctionne notre copropriété ? 5
- Liste des présidents et des délégués, titulaires et suppléants 7
- Portraits de 2 présidents de conseil syndical secondaire 8
- Le site internet de la copropriété : 3 ans déjà ! 13

- Le rôle des intendants dans la nouvelle procédure Chauffage. 14
- Interviews des intendants des résidences IENA et MONCEAU 15
- Collecte du verre : VGP change la donne... 17
- Electricité : une facture allégée 18
- Le fonds de travaux obligatoire 19
- Livret d'accueil : mise à jour des informations 19

- Les élagages à Parly2 20
- Club ARS : nouvelle équipe, nouveaux projets 22

2. DOSSIER

- Le centre commercial parachève sa rénovation 10

4. Brèves

- Ouverture des piscines 22
- Question sur l'individualisation de la facture de chauffage 22

Le nouveau Bureau du Conseil Principal de Parly2

Lors de sa réunion du 14 janvier 2016, le Conseil Syndical Principal de Parly2 a élu un nouveau président, Jacques Vialla (président et délégué titulaire de la résidence Palais Royal), ainsi que 5 autres membres, qui constituent, avec lui, le Bureau du CSP.

Tous, président et membres du Bureau, sont des bénévoles élus pour un mandat de 3 ans.

Lors de sa première réunion, le 18 janvier 2016, le nouveau Bureau a désigné une vice-présidente, Jocelyne Alif. Il a réparti les fonctions de chacun :



Jacques Vialla
Président
(PALAIS ROYAL)



Jocelyne Alif
Vice-Présidente,
Affaires juridiques
(ETOILE)



Michel Georges
Energie
(SAINT GERMAIN)



Michel Davignon
Informatique et
Internet
(GABRIEL)



Anne Coquier
Communication
et Relations
Extérieures
(IENA)



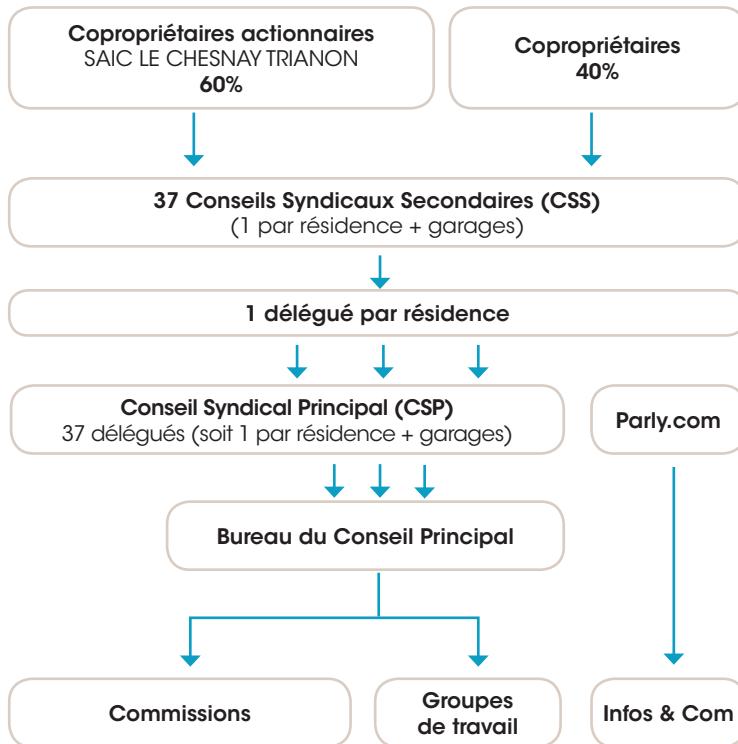
Jean-Claude Couason
Trésorier de
l'Association Parly.com
(MONCEAU)



Aude PrévotEAU
Secrétaire
parlycom@parly2.com
01 39 55 31 11



Comment fonctionne notre copropriété de Parly2 ?



Parly2 en chiffres

- ▶ 100 hectares sur 2 communes (Le Chesnay et Rocquencourt)
- ▶ 278 bâtiments
- ▶ 5 870 places de parking et 1 780 boxes enterrés répartis dans 26 garages
- ▶ 18 000 habitants
- ▶ 60 salariés (gardiennage, entretien et gestion)
- ▶ 25 millions d'euros de budget de fonctionnement
- ▶ Une chaufferie centrale d'une capacité de 87 000 kWh
- ▶ 4 centres commerciaux dont celui de Parly2
- ▶ 8 piscines
- ▶ 7 courts de tennis
- ▶ Et aussi : 1 église, 1 centre culturel, 1 bulletin d'information des copropriétaires et des résidents
- ▶ 1 site Internet : www.parly2.com

Les Commissions

Pour exercer leur mission de contrôle, les conseils syndicaux peuvent faire appel à des experts.

A Parly2, depuis l'origine, le Conseil Principal s'est doté de Commissions, composées de copropriétaires bénévoles, qui apportent leurs compétences, et un peu de leur temps, au service de la copropriété.

Ces Commissions, spécialisées par thèmes, étudient et préparent les dossiers de travaux, puis rédigent un rapport, qui donne un avis au Bureau, puis au Conseil Principal, pour préparer les décisions.

Organes consultatifs et outils de préparation à la décision, elles sont un élément fondamental de l'organisation de Parly2, qui a contribué aux progrès et aux avancées de notre copropriété ainsi qu'à la maîtrise de ses charges.

Leur valeur ajoutée prend sa source dans le grand nombre d'ingénieurs, cadres et chefs d'entreprises, de tous domaines de spécialités, résidant à Parly2.

Mais ces Commissions ne peuvent continuer à fonctionner efficacement que si de nouveaux membres viennent relayer les anciens.

APPEL AUX CANDIDATURES POUR RENFORCER LES COMMISSIONS :

Nous lançons un appel aux candidatures des copropriétaires intéressés (élus ou non élus) pour venir travailler avec nous dans les Commissions de Parly2.



Les Commissions (suite)

Les principales Commissions (existantes ou en création) et leurs animateurs :



La Commission Charges-Finances (J.Vialla)

- ▶ Elle prépare les budgets du Syndicat Principal, selon une procédure très précise et très minutieuse, qui, à partir d'un premier projet proposé par le syndic, début février, analyse ligne par ligne le réalisé N-1 et le budget N+1, pour donner un avis très complet au Bureau du CSP, puis au CSP de mars, afin d'élaborer le budget N+1 proposé à l'AG du SP du mois de juin.
- ▶ Elle réalise des audits du syndic, dans divers domaines : la trésorerie ; comptabilité et balance fournisseurs ; les charges de chauffage, etc.
- ▶ Elle réalise des études à la demande : les AG et la Loi Alur...



La Commission Chauffage (M.Georges)

Elle réunit le syndic, des représentants de Cofely et de la société Energie et Service (notre conseil) ainsi que des copropriétaires compétents dans ce domaine (dont nous allons renforcer la participation), pour suivre l'exécution du contrat de chauffage, les travaux sur le réseau, le respect des températures, etc.



La Commission technique (J.Y.Tsedri)

Il s'agit d'une création, car elle avait été supprimée. Nous voulons en faire un organe susceptible de traiter tous les dossiers techniques qui se présenteront. Et elle sera la matrice à partir de laquelle seront organisés des groupes de travail plus spécialisés, selon les besoins.



La Commission de renégociation des contrats fournisseurs (C.Brault)

Nous venons de la créer. Comme son nom l'indique, elle aura pour objet d'améliorer le service rendu et de réduire le coût des principaux contrats fournisseurs, pour en faire profiter l'ensemble des résidences, ou du moins celles qui le souhaiteront.



La Commission Informatique et Internet (M.Davignon)

Nous voulons lui redonner vie pour suivre les évolutions informatiques de la gérance et du syndic, et développer le site internet de Parly2, notamment auprès des résidences qui ne l'utilisent pas encore suffisamment.



La Commission Mixte Ville du Chesnay-Parly2 (J.Vialla, M.Georges, A.Coquier)

Elle réunit le Maire du Chesnay, le syndic et des représentants du Bureau du CSP, pour traiter les problèmes d'intérêt commun.



La Commission Mixte Ville de Rocquencourt-Parly2 (J.Vialla, M.Davignon)

Nous venons de la créer. Elle réunira le Maire de Rocquencourt, le syndic et des représentants du Bureau du CSP.



Le groupe de réflexion Espaces verts (L.Sauvée)

Il réunit les délégués espaces verts des résidences et a produit des études et des recensements sur les arbres remarquables de nos résidences, les plantations, etc.



Le groupe de travail Points d'Apport Volontaire - PAV (A.Cahen)

Il essaie de trouver la meilleure solution, dans l'intérêt de Parly2, concernant les Points d'Apport Volontaire du verre, que Versailles Grand Parc (VGP) veut nous imposer.



Le groupe de rédaction de la Lettre de Parly2 (J.Vialla)

Il associe les membres du Bureau, la secrétaire, la société de marketing et des intervenants volontaires ayant une compétence en matière journalistique. Nous sommes preneurs de volontaires pour nous aider et d'idées d'articles.

▶ **Jacques Vialla**

Liste des présidents et des délégués, titulaires et suppléants

RESIDENCES	GERANTS*	PRESIDENTS CSS	DELEGUES TITULAIRES CSP	DELEGUES SUPPLEANTS CSP
AUTEUIL	C. H	M. GUERIN	Mme CORDIER	M. GUERIN
BAGATELLE	V. E	M. LABROUSSE	M. GUILLOTEAU	Mme DURAND - Mme BEX
BRETEUIL	C. H	M. CAHIN	M. CAHIN	
CHAILLOT	V. E	M. JATTEAU	M. MARIE	M. JATTEAU
CONCORDE	C. H	Mme BILGER	Mme BILGER	M. DAESCHLER
DAUPHINE	F-X. C	M. CHAPOTOT	M. CHAPOTOT	Mme CHEVILLARD
ETOILE	F-X. C	M. BERGER	Mme ALIF	M. BERGER
FOCH	F-X. C	M. LE ROUX	M. LE ROUX	M. BRUN
GABRIEL	C. H	M. DAVIGNON	M. DAVIGNON	M. VAIDIS
GARAGES	F-X. C	M. CHOUQUARD	M. CHOUQUARD	M. DORLIAT
GEORGE V	F-X. C	M. VIDAL	M. VIDAL	M. BOUNINE-CABALE
IENA	F-X. C	Mme COQUIER	Mme COQUIER	M. JALLERAT
LA MUETTE	C. H	M. BRUSA	M. BRUSA	M. HULBRON
LONGCHAMP	C. H	M. RIVET	M. RIVET	Mme VADIER
LOUVRE	C. H	M. BRAULT	M. BRAULT	Mme RIVET
MAILLOT	V. E	M. CHOTARD	M. CHOUQUARD	M. CHOTARD
MONCEAU	V. E	M. COUASNON	M. COUASNON	M. VARIN
NEUILLY	V. E	M. SEVRIN	M. HETREAU	M. SEVRIN
ODEON	V. E	Mme MERELLI	Mme MERELLI	M. CHRISTOFLEAU
OPERA	C. H	Mme BOUCHER-GITON	Mme BOUCHER-GITON	M. GRAIS - M. PERNOT
ORANGERIE	F-X. C	Mme LECLUSE	Mme LECLUSE	M. ROSPINI
ORSAY	V. E	Mme BERSAC	M. DE CLINCHAMPS	M. SCHAER
PALAIS ROYAL	F-X. C	M. VIALLA	M. VIALLA	
PASSY	F-X. C	M. CLOU	M. CLOU	M. VEZINE
PRE CATELAN	C. H	M. LABELLE	M. LABELLE	M. ANXOLABEHER
RANELAGH	F-X. C	M. ASTROLOGI	Mme FRUHINSHOLZ	M. MERLE
RIVOLI	F-X. C	M. MILLET	M. TSEDRI	M. DUPLESSIS - M. MILLET
SAINT AUGUSTIN	V. E	M. LE CAIN	M. FONTAINE	M. POTIER
SAINT CLOUD	C. H	M. FONDEVIOLE	M. ROBERT	M. FONDEVIOLE
SAINT GERMAIN	V. E	M. GEORGES	M. GEORGES	Mme JUHEN
SAINT HONORE	C. H	M. SEVILLA	M. SEVILLA	M. GED
SAINT JAMES	V. E	M. CAHEN	M. CAHEN	M. CASTET-BAROU
SAINT MICHEL	F-X. C	M. MARTIN-RENOUT	M. MARTIN-RENOUT	M. ROMAIN
SOLFERINO	V. E	M. APELBAUM	Mme TANGUY	M. LEFEBVRE
TROCADERO	C. H	M. DEVEZEUX DE LAVERGNE	M. DEVEZEUX DE LAVERGNE	M. FLEURY
TUILERIES	V. E	M. LOUDET	M. LOUDET	M. RICHAUD
VARENNE	F-X. C	M. VALDES	M. VALDES	M. DESCOMBES

* C. H : Claire Havé V. E : Virginie Estève F-X. C : François-Xavier Charbonneau

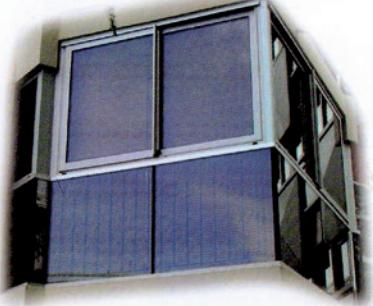
Loggiarama

78340 - LES CLAYES SOUS BOIS **VITRERIE - MIROITERIE**

DEPUIS LA CRÉATION DE PARLY2

QUALITÉ - RAPIDITÉ & EXIGENCE
Pour le professionnel et le particulier

MIROIRS - DOUBLES VITRAGES
 DÉCOUPE DE VERRE - LOGGIAS
 MAGASINS - VÉRANDAS
 BOW-WINDOW
 ALU - PORTES COULISSANTES
 VOILETS ROULANTS - STORES INT/EXT



LOGGIARAMA : 6 rue du Président Kennedy, Z.I. du Chêne Sorcier - 78340 Les Clayes Sous Bois - Tél : 01 30 07 56 84 - Fax : 01 30 79 03 41
 E-mail : loggiarama@wanadoo.fr - www.loggiarama.fr

Portraits de 2 présidents de conseil syndical secondaire (CSS)

Madame Laure Boucher-Giton, présidente du CSS de la résidence OPERA



Madame Boucher-Giton a d'abord habité la Résidence ST HONORE en 2011, puis emménagé Résidence OPERA en 2013. C'est une jeune maman de jumeaux (5 mois), actuellement en congé de maternité.

Une prise de responsabilité au pied levé

C'est lors d'une assemblée générale de la résidence OPERA, en novembre 2013, que Madame Boucher-Giton accepte de présider la séance, faute de président...

Elle entre alors au conseil syndical secondaire et devient présidente par « intérim » pour 2 ans, jusqu'à la fin du mandat. Elle a accepté cette fonction, en demandant une aide active des 6 autres membres du CSS, ce qu'elle a obtenu.

De plus, Madame Dana, la gérante, à quelques semaines de sa retraite, l'a accompagnée et lui a expliqué l'organisation des budgets de Parly2. En 2015, elle s'est présentée et a été élue présidente par le CSS. Elle est également déléguée titulaire au CSP.

Son regard sur le rôle de président

Madame Boucher-Giton estime que son rôle est de préserver ce qui avait déjà été fait, de continuer les travaux à moyen et long termes, tout en tentant de réduire le coût des charges. Elle a obtenu satisfaction, avec une baisse significative du budget de 4% depuis deux ans, en renégociant certains contrats de prestataires et en échangeant directement avec les entreprises. Elle pense pouvoir continuer en 2017, en l'absence de gros travaux prévus, si ce n'est le vote de fermeture d'une allée, destinée à améliorer la sécurité de la résidence. Elle continuera à rechercher, à négocier au plus près les contrats des prestataires, mais reproche de travailler toujours avec les mêmes entreprises au sein des différentes résidences.

Sa préoccupation majeure

Madame Boucher-Giton regrette que le travail des bénévoles, que sont les membres du CSS, ne puisse pas toujours aboutir concrètement par manque de participation aux assemblées générales. Elle espère une mobilisation des copropriétaires pour la prochaine AG.

Ses priorités

Madame Boucher-Giton privilégie la communication en organisant une fête des voisins avec la résidence ODEON et souhaite favoriser des rencontres avec les nouveaux arrivants.

Elle reconnaît que le contact avec l'Intendant est primordial et qu'il est nécessaire d'être à son écoute.

En conclusion :

Madame Boucher-Giton est heureuse de participer à la vie de sa résidence mais est tout de même favorable à un roulement au sein du CSS pour pouvoir bénéficier d'un regard « neuf ». Elle souhaite néanmoins rester membre du CSS pour faire bénéficier de son expérience et travailler en équipe en faveur de sa résidence.

Monsieur Sevrin, président du CSS de la résidence NEULLY



Monsieur Sevrin, Général d'armée (5 étoiles) maintenant à la retraite, habite Parly2 depuis 1970 où il s'est d'abord investi comme membre du CSS de la résidence Chaillot. Il a emménagé résidence Neully en 1994.

Un président d'expérience

Monsieur Sevrin entame son troisième mandat de président du CSS, prenant la suite de Michel Texier, en place depuis plus de 20 ans, succession qu'il envisageait difficile, car Monsieur Texier connaissait bien les problématiques de Parly2 et surtout était élu au Bureau du CSP.

Une mission de relation

Animer le CSS en répartissant les rôles entre les différents membres en fonction de leurs compétences et/ou envies et les réunir tous les 2 à 3 mois, suivre la gestion de la résidence avec le syndic, être à l'écoute des résidents.

Ses principales occupations

Le court terme, ou la vie de tous les jours, en assurant la liaison avec le syndic, voir les problèmes immédiats et faire prendre les mesures pour les régler, suivre les travaux en cours et s'assurer de leur bonne exécution, notamment en participant aux réunions de chantier.

Le moyen terme, réfléchir à l'avenir, principalement aux futurs travaux à effectuer et étudier les devis, répondre aux soucis des résidents et préparer le budget de l'année suivante.

Cela nécessite des contacts fréquents avec le syndic et un échange permanent d'informations.

Sa priorité

Les futurs travaux, car il faut déterminer ce qui est indispensable (conformité à la loi), ce qui serait nécessaire et utile pour l'amélioration de la résidence, ce qui serait bien mais pas indispensable et ce qui est inutile. Il faut planifier ces travaux pour répartir au mieux les charges, étudier les devis avec les entreprises sur place et regarder ce qui s'est fait ailleurs.

En conclusion :

C'est un travail fractionné mais qui prend quand même du temps, qui exige de réfléchir en permanence et d'anticiper sur les besoins futurs.

Il faut essayer de bien gérer, de bien informer et de bien prendre en compte les soucis des résidents, ce qui demande une écoute constante.

► **Propos recueillis par Anne Coquier**

Parly2 parachève sa rénovation et son agrandissement !

Premier centre commercial d'Ile-de-France à sa création en 1967, Parly2 n'a cessé de se renouveler au fil des ans, tout en conservant son caractère novateur et son charme architectural.

2015 – 2016 : rénovation de la partie du centre créée en 1987

En 2015, le centre a poursuivi sa rénovation entamée depuis 2010, prolongeant l'esprit « Sixty Chic » au sein de l'extension réalisée en 1987. De la place Saint-Michel à la place Saint-Germain, le centre fait peau neuve, harmonisant son design avec celui de la partie historique. La place Saint-Michel, conçue comme un espace spacieux et lumineux grâce à sa verrière, accueille des vitrines double-hauteur avec d'élégants motifs stylisés en laiton. La place du Chesnay se voit ornée de luminaires en verre du designer Mathias. L'espace de restauration, place Saint-Germain, est repensé pour garantir une offre locale, nationale et internationale avec des concepts innovants. Le Pont des Arts, liaison entre les deux parties du centre, se voit doté d'un plafond en bois orné d'élégants motifs géométriques.

Centre Parly2 en chiffres

- ▶ 2^{ème} centre de shopping créé en France, Parly2 est la référence shopping de l'Ouest parisien, pensé comme le prolongement des Champs-Élysées
- ▶ Près de 12,3 millions de visites par an
- ▶ 107 000 m² de surface commerciale, sur trois niveaux
- ▶ Une collection unique de près de 180 marques internationales et d'enseignes reflets du chic français :
 - **MODE & ACCESSOIRES** : The Kooples, Zadig & Voltaire, H&M, Petit Bateau, Lacoste, IKKS, Swarovski, Hugo Boss, Gérard Darel...
 - **RESTAURATION** : Lenôtre, Hédiard, Nespresso, Les Boucheries Nivernaises, La Ferme Saint-Hubert, Nicolas...
 - **CULTURE, LOISIRS & MULTIMÉDIA** : Fnac, Apple Store, Nature & Découvertes, Toys'R'Us...
 - **ART DE VIVRE** : Madura, Habitat, BHV, Printemps, Zara Home...

Place du Chesnay



Place Saint-Germain



Place Saint-Michel

2016 - 2017 : la dernière étape de la métamorphose

En 2016, Parly2 entame la dernière phase de sa spectaculaire métamorphose, hissant le centre au rang d'écrin design pour les marques iconiques. Le résultat ? Un intérieur plus lumineux, plus spacieux et convivial. Un mail de liaison entre les deux parties du centre, qui dessinera une boucle de circulation pensée en véritable "promenade shopping". Des façades extérieures rénovées, en harmonie avec un environnement privilégié.

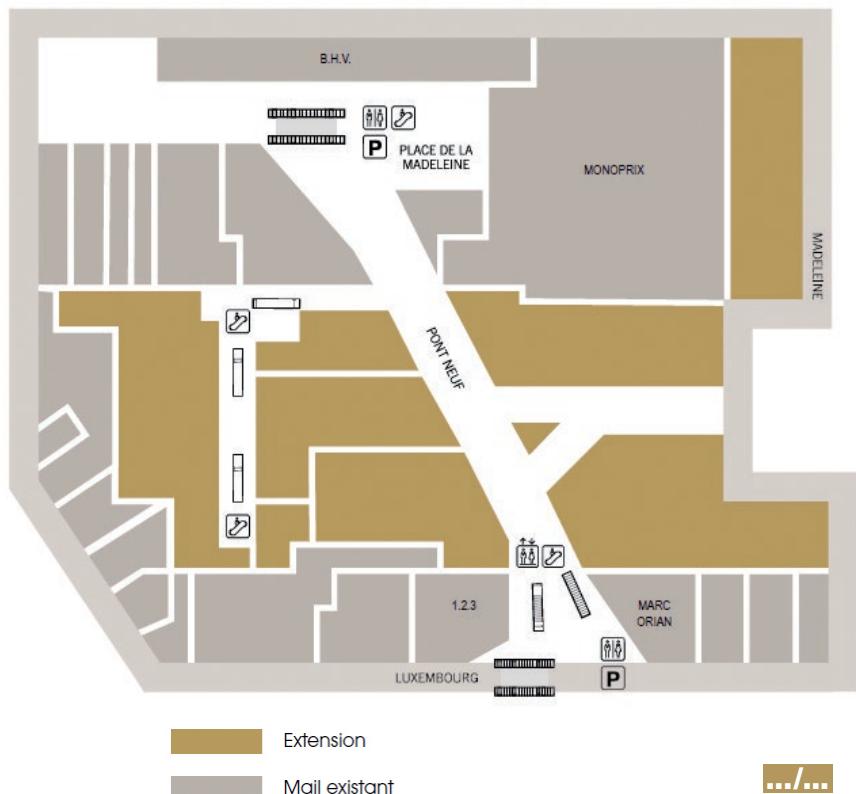
Perspective de la future place de la Madeleine



Création d'une liaison entre les deux parties du centre

Entièrement dédié à la mode, ce nouvel espace de 3 000 m² se déploie au cœur même de Parly2. Reliant deux zones clés du site que sont la Place de la Madeleine (Monoprix, BHV) et la Place Luxembourg (Toys'R'Us, Mc Donald's), il s'offre de façon spectaculaire à la vue de tous les visiteurs. Il manquait à Parly2 un espace sur-mesure pour les marques de mode désirant toucher les visiteurs à la pointe de la tendance : c'est désormais chose faite ! Parquet sombre en noyer, joints lumineux aux sols et aux plafonds, pause gourmande pour se reposer dans une atmosphère lounge et arty... Dans cette partie du centre plus encore qu'ailleurs, l'expérience shopping sera spectaculaire.

Plan de la future liaison entre les deux parties du centre



Le saviez-vous ?

Parly2 est un modèle urbain pionnier pensé dans les années 60 par deux visionnaires - Jean-Louis Solal et Robert de Balkany. S'inspirant de l'American Way of Life, ils souhaitent créer un "eldorado" à l'Ouest de Paris : prolongement des quartiers chics de Paris à la campagne !

▼ Perspective prise depuis le rond-point du 18 juin



Des façades 100% rinnovées

Pour compléter l'extension du centre et harmoniser le design intérieur à son extérieur, toutes les façades sont rinnovées dans le respect des codes de Parly2.

Des enseignes qui se réinventent

Aujourd'hui, le renouveau de Parly2 s'inscrit dans une démarche globale, qui vise à la fois à impulser l'émergence de nouveaux concepts et à accompagner le renouvellement des enseignes historiques qui ont fait son succès. Associé à une haute exigence de service, Parly2 s'impose plus que jamais comme la destination shopping par excellence !

Quatre grandes enseignes en profiteront pour se réinventer :

- ▶ **BHV** : l'enseigne phare du centre, présente depuis l'ouverture en 1969, s'engage dans un vaste programme de modernisation. Architecture, offre, service, tout est repensé pour faire de votre visite un moment privilégié.
- ▶ **C&A** : ouvert en 1987 dans l'extension du centre, l'enseigne profite du projet d'extension pour se rénover et s'agrandir.
- ▶ **Decathlon** : l'enseigne de sports & loisirs triple sa surface de vente, passant de 1 400 m² à 4 200 m², afin de proposer à ses clients une gamme de produits étendue (équitation, tennis & golf notamment).
- ▶ **Monoprix** : l'enseigne alimentaire se rénove complètement et s'agrandit pour proposer aux clients un espace de vente plus convivial et moderne, mettant à leur disposition une gamme étendue de services et de nouveaux concepts : mode, beauté, parapharmacie et métiers de bouche.

Les nouveaux atouts

- ▶ + 16 250 m² de surface
- ▶ 16 nouvelles marques iconiques
- ▶ 4 grandes enseignes qui se réinventent (BHV, C&A, Decathlon et Monoprix)
- ▶ 4 650 places de parking équipées de jalonnement dynamique

Parly2 vous accompagne pendant les travaux

Communication, accueil et services renforcés : pendant le chantier, le confort des visiteurs sera au cœur de toutes les attentions de la direction du centre. Signalétique et panneaux d'information depuis les abords jusqu'au cœur du centre, site web et kiosque d'information dédiés à cette dernière phase de transformation, renfort des équipes d'accueil, agents de circulation sur les parkings, service de voiturettes pour déposer les clients à leur voiture après leur shopping... A chaque étape le visiteur est accueilli, guidé et accompagné.

▶ **Jonathan Toulemonde,**
Directeur du centre commercial de Parly2

Grandes périodes passées et à venir

- 1969** « L'histoire d'un pionnier du style »
Inauguration de Parly2,
1^{er} centre commercial d'Ile-de-France, avec le Tout Paris.
- 1987** Style « eighties »
Extension du centre
Arrivée de nouvelles enseignes : FNAC, Habitat, C&A, Marks&Spencer...
- 2010** « Faire voyager au cœur des années 60 »
Rénovation « Sixty Chic »
Harmonie de marbre de Carrare, laiton chromé, palissandre, cuir. Renforcement des services : voiturier, prêt poussette, espace garderie, personal shopper...
- 2013** **Nouvel accès au centre** (liaison RD186) afin de faciliter et fluidifier le trafic.
- 2014** **Rénovation des parkings de l'extension 1987**
Jalonnement dynamique et repérage visuel des visiteurs.
- 2015** Prolongement de l'esprit « Sixty Chic »
Rénovation de l'extension 1987
Verrière, laiton, luminaires.
- 2016** « Promenade Shopping »
- 2017** **Dernière phase**
Mail de liaison entre les 2 centres. Rénovation des façades extérieures. Inauguration prévue fin 2017.

www.parly2.com

Le nouveau site Internet : 3 ans déjà !



2004



2011



2013

Où en sommes-nous ?

Ce projet, décidé début 2011, puis maqueté mi-2012 par la société Aucellus, avec l'appui d'un Groupe de travail motivé (conduit par Louis Sauvée) que nous remercions aujourd'hui pour sa modernité conceptuelle, a vu le jour en juin 2013.

Deux objectifs majeurs ont présidé à la réalisation de ce site

► **La communication** au sein de la copropriété de Parly2 entre le Conseil Syndical Principal, les délégués des résidences et les copropriétaires en associant bien entendu notre syndic. C'est une source de renseignements multiples, au travers des nombreux comptes rendus, analyses, études, reportages photo ou vidéos qui sont régulièrement diffusés tant par les conseils syndicaux secondaires des résidences que par le Conseil Syndical Principal ou le syndic.

A fin 2015, notre site Web totalisait 1 331 inscrits et 2 169 abonnés représentant 119 250 visites/an soit environ 330 visites/jour en moyenne.

► **La promotion** de l'ensemble immobilier et de nos résidences. Ce site a aussi une partie publique de présentation de nos résidences, accessible à tout internaute. Nos visiteurs ne se limitent donc pas qu'aux Parlysiens. C'est aujourd'hui un outil promotionnel indispensable et reconnu.

Ce site est un formidable moyen d'information et d'échanges

Les Parlysiens y trouvent, en parcourant les sites des différentes résidences, de façon ludique, une mine de réalisations et d'études, d'analyses financières ou techniques sur une grande diversité de sujets ou de thèmes.

C'est aussi, pour l'ensemble des Parlynautes un moyen toujours accessible de suivre l'évolution de leur patrimoine.

La possibilité est offerte aux copropriétaires de poser à leurs représentants, au Conseil Syndical Principal comme au syndic, l'ensemble des questions qu'ils souhaitent soulever. C'est aussi un formidable outil d'apprentissage pour les nouveaux élus au sein des conseils syndicaux.

Les évolutions

Cette année 2016 verra la mise en place d'un contrat de maintenance indispensable aux fins d'assurer la pérennité des applicatifs et des données.

Ce sera également l'année des échanges de compétences entre la Délégation à Internet et les administrateurs de sites de l'ensemble des résidences de Parly2.

Egalement, s'effectuera la mise en place d'annuaires spécialisés complets et ciblés destinés à mieux communiquer.

Et enfin, quelques évolutions techniques.

Rendez-vous sur parly2.com !

► **Michel Davignon**

Le rôle des intendants dans la nouvelle procédure Chauffage

Nos intendants et intendantes ont toujours eu une fonction essentielle dans la prise en charge et le suivi des réclamations que les résidents de Parly2 peuvent formuler au sujet du chauffage de leur logement.

En effet, si l'entreprise COFELY a la charge de l'exploitation de notre réseau de chauffage, notre service Gérance avec l'ensemble de nos intendant(e)s a la mission de transmettre à cette entreprise les réclamations que peuvent formuler chacune et chacun des Parlysiens.

Une fois ces réclamations transmises à l'exploitant, les équipes techniques ont la charge de mettre en œuvre les actions nécessaires, pour remédier au mieux aux problèmes constatés. Compte tenu de l'expérience des saisons de chauffe précédentes, il apparaissait nécessaire

de faire évoluer la procédure de prise en charge de vos réclamations et d'en assurer le suivi jusqu'à leur terme.

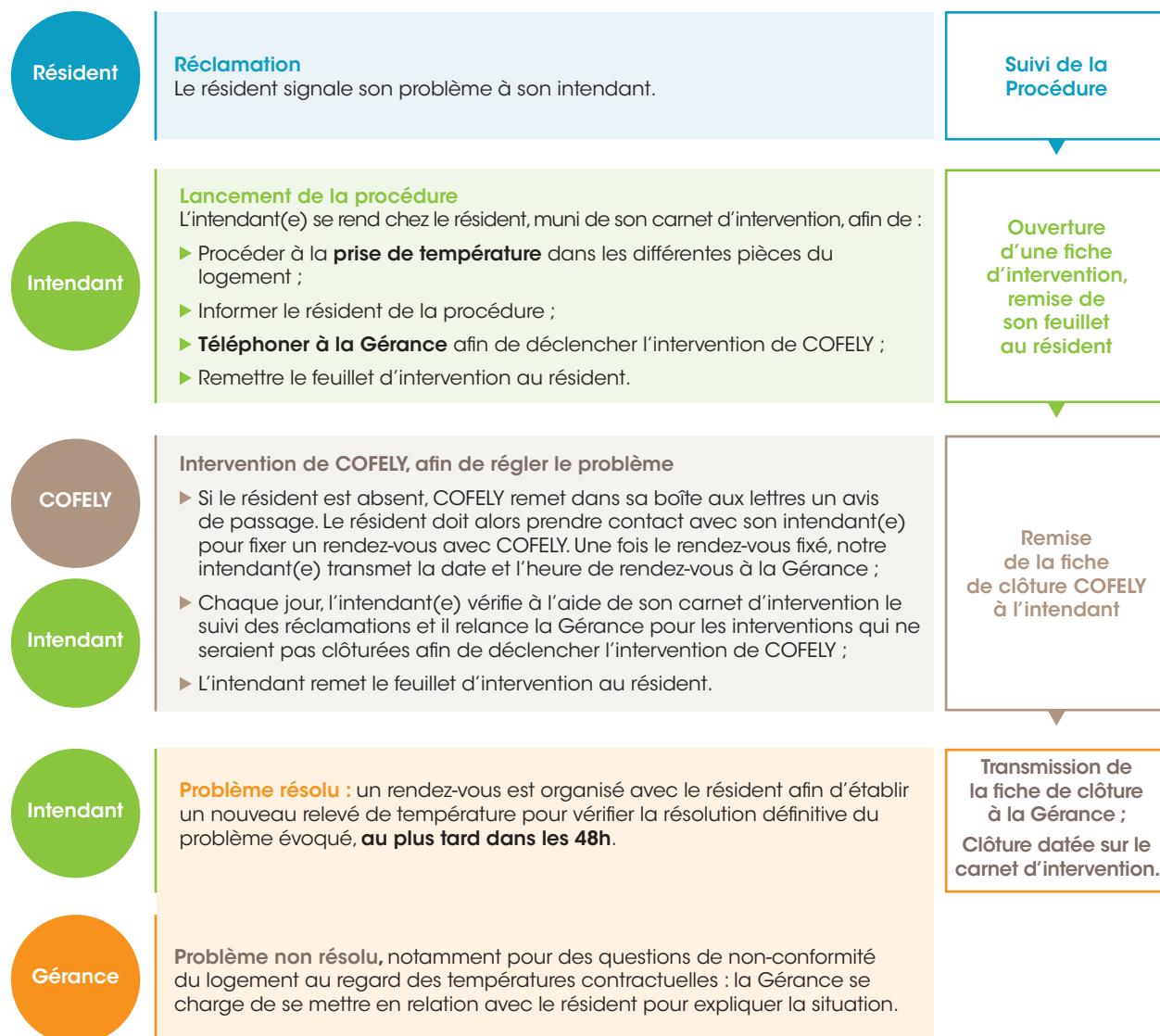
Nous avons donc mobilisé une nouvelle fois tous nos intendant(e)s autour de cette nouvelle procédure.

► **Stéphane Grenon**

Bilan des réclamations à mi-février

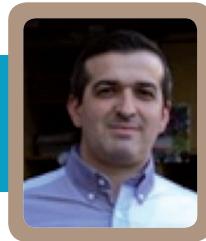
Sur les 232 réclamations formulées, 154 ont été clôturées et 78 sont en cours de traitement. 90% de ces réclamations concernaient un signalement de manque de chaleur et 10%, un excès de chaleur.

Une nouvelle procédure en 4 étapes



Interviews d'Intendants

Monsieur Mourinho, Intendant de la résidence MONCEAU : rigueur et diplomatie !



Q. Monsieur Mourinho, vous êtes Intendant de la Résidence MONCEAU depuis le 1^{er} octobre 2013. Pouvez-vous nous donner quelques informations sur votre parcours personnel et professionnel ?



« Agé de trente-huit ans, je suis marié et père d'un petit garçon de cinq ans. Ma famille est originaire du centre du Portugal, près de la ville de Leiria.

Mes parents travaillant en France, j'ai fait des études secondaires au Collège Pierre de Nolhac à Versailles. Je suis rentré au Portugal pour effectuer mon service militaire puis je me suis orienté vers l'hôtellerie de luxe, en suivant une formation de gestion hôtelière. La profonde crise économique que le Portugal a connue à partir de 2012 m'a fait venir en France pour trouver un emploi...

Q. En tant qu'Intendant, quelles sont vos principales missions ?



D'abord, accueillir les nouveaux résidents : remise du livret d'accueil, extraits du règlement intérieur, fonctionnement de la résidence...

Gérer les entreprises qui viennent effectuer des travaux : celles qui travaillent régulièrement pour la copropriété (CVPJ, GDO, ISTA, etc.) et celles en relation directe avec les résidents (peintres, plombiers, etc.). Le point sensible est le rappel des horaires autorisés pour les travaux bruyants !

La sécurité est un sujet important, actuellement : j'effectue plusieurs rondes, chaque jour, dans la résidence, en passant dans tous les étages des neuf bâtiments. Il faut être très vigilant en particulier durant les périodes de vacances scolaires.

Je réceptionne les colis postaux aux heures d'ouverture de la loge (les quantités sont en augmentation constante !) et les remets ensuite aux résidents concernés.

Les rappels au règlement intérieur (linge sur les balcons, loggias servant de débarras, etc.) sont aussi une préoccupation régulière, demandant rigueur et courtoisie.

Q. Globalement, comment pouvez-vous qualifier votre cadre de travail ?



Je suis ravi de travailler comme Intendant dans la copropriété de Parly2 où les tâches sont très variées. J'ai reçu, à mon arrivée, un très bon accueil des résidents et j'apprécie ce type d'activité professionnelle qui nécessite un sens de l'écoute des différents habitants, au jour le jour et en tenant compte de nombreuses situations particulières. Dans une ambiance excellente, on ne compte pas ses heures lorsque les problèmes sont justifiés !

► **Propos recueillis par Jean-Claude Couasnon**

Interviews d'Intendants (Suite)

Madame De Moura, Intendante de la résidence IENA : respect du contact humain et fermeté.



Q. Madame De Moura, vous êtes Intendante de la Résidence IENA depuis novembre 2011, pouvez-vous nous donner quelques informations sur votre parcours personnel et professionnel ?



Je suis arrivée résidence IENA, prenant la suite de Madame Bernadette Clovin, en poste depuis 29 ans.

Je m'occupais auparavant de soins à domicile pour personnes âgées, métier qui m'a semblé difficile moralement, mais tellement enrichissant au niveau des relations humaines.

Ma première année à IENA fut marquée par le décès brutal, accidentel, de mon mari. Très entourée par ma famille, j'ai aussi trouvé beaucoup d'affection dans la résidence, une grande compréhension de la majeure partie des résidents et un grand soutien de la part de Madame Dana, gérante, qui a su me « booster »... avec gentillesse.

Q. Comment se passe votre mission au quotidien ?



Après m'être donnée une année de réflexion sur mon avenir maintenant seule, je me sens très bien intégrée dans la résidence. Avec les années, certaines amitiés s'installent, mais je fais très attention à toujours conserver une certaine réserve avec chacun.

J'ai retrouvé la relation avec les personnes âgées à qui je voue une vraie tendresse et certaines d'entre elles m'appellent même « mon petit rayon de soleil » !

Q. Quelles satisfactions vous apporte votre travail ?



J'apprécie le contact humain de mon travail, le fait de me savoir utile, mais je regrette de devoir « faire la police » auprès de certains résidents qui manquent de respect et dégradent les parties communes.

Une des difficultés de mon quotidien est d'habiter sur mon lieu de travail car je subis un léger manque de liberté dans ma vie personnelle. J'apprécie bien sûr mon cadre de vie et je parle facilement de MA résidence.

Avant tout très attachée au respect des personnes et des biens, je définirais mon rôle comme « une main de fer dans un gant de velours ».



Propos recueillis par Anne Coquier

Collecte du verre : Versailles Grand Parc change la donne...



Nos deux communes du Chesnay et de Rocquencourt ont maintenant intégré la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (VGP). Et cela a des conséquences dans les domaines où celle-ci a une délégation de compétence. C'est le cas notamment dans le domaine de l'environnement et du traitement des déchets.

Premier cas d'application : la collecte du verre. La méthode, mise en place progressivement sur l'ensemble des communes du territoire de VGP, consiste à implanter des Points d'Apport Volontaire (PAV). Il s'agit de grands bacs enfouis ou aériens, implantés sur la voirie et relevés toutes les quatre semaines au lieu de toutes les semaines actuellement.

VGP nous a fait part, fin 2015, de son intention de mettre en œuvre le système en 2016 sur l'ensemble des deux communes de Rocquencourt et du Chesnay, y compris sur la copropriété de Parly2.

Ce sera évidemment moins pratique pour les résidents que le système actuel où les bacs « Verre » sont à la disposition de chacun dans les locaux vide-ordures de chaque immeuble. Et, si ce système doit malgré tout s'imposer chez nous comme ailleurs, il y a lieu de le faire dans

des conditions particulières adaptées à Parly2, tenant compte de l'excellence de notre système de collecte actuel et sans frais supplémentaires pour les copropriétaires. Il serait quand même paradoxal, au moment où l'écologie occupe le devant de la scène médiatique, que l'on amène nos résidents à négliger le tri du verre.

Le président du Conseil Syndical Principal de notre copropriété a donc écrit au président de la Communauté d'Agglomération, François de Mazières, Maire de Versailles. Il lui a rappelé l'excellence de notre organisation actuelle et lui a indiqué les bases sur lesquelles nous souhaitons que s'ouvre une discussion avec ses services pour que la transition se fasse dans des conditions acceptables : sauf accord particulier avec certaines résidences, la règle devrait être que l'ensemble des PAV desservant Parly2 soient des PAV enfouis, installés sur la voirie publique et financés par la communauté d'agglomération. Un groupe de travail a été constitué au sein du Conseil Syndical Principal et une réunion technique avec VGP a été programmée pour fin mars.

La discussion ne fait que commencer. La Lettre de Parly2 vous tiendra régulièrement informés de son évolution.

▶ **Alain Cahen**

O U V E R T U R E

CULINELLE PRÉSENTE

LEICHT®

N.°1

LA MARQUE DE

CUISINE

HAUT DE GAMME

LA PLUS VENDUE

EN ALLEMAGNE*

*Source Institut Gfk 2015

01 39 55 22 41

4 rue de Versailles
78150 Le Chesnay

Culinelle

ARCHITECTES
D'INTÉRIEUR

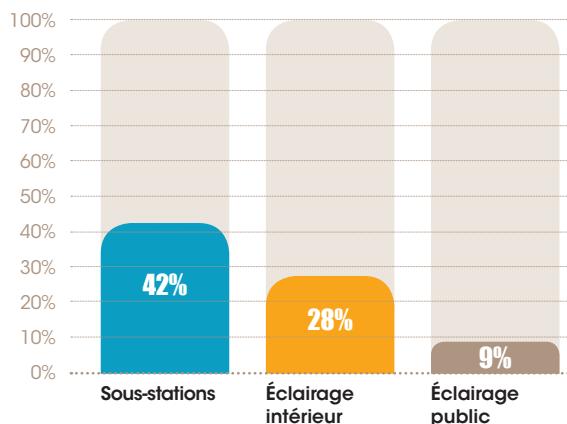
www.culinelle.fr

Electricité : une facture allégée

En 2014, la copropriété de Parly2 a consommé 3,3 millions de kWh d'électricité pour ses parties communes, en incluant les sous-stations du réseau de chauffage.



► Les principaux postes de consommation en 2014



Pour cette même année, le montant de la facture d'électricité s'est élevé à 552 000 € TTC. Afin de réduire le montant de cette facture, la copropriété, suivant les recommandations du rapport de la Commission des Charges-Finances d'octobre 2013 concernant les dépenses d'énergie dans les parties communes, a engagé différentes actions au cours des dernières années en concertation avec son bureau d'études conseil, Energie et Service. Ces actions ont porté sur la réduction des puissances souscrites et des consommations ainsi que sur le coût du kWh acheté.

Ajustement des puissances souscrites

Une opération d'optimisation tarifaire a permis de vérifier que la puissance souscrite de chacun des contrats était bien adaptée aux besoins réels. A titre d'exemple, la récente mise aux normes des ascenseurs s'est traduite par une diminution de l'appel de puissance des moteurs. Les puissances souscrites ont donc été réduites en conséquence avec, à la clé, un gain appréciable sur la part « abonnement » de la facture.

Réduction des consommations

Les principales actions ont concerné :

- les sous-stations (mise en place de variateurs de vitesse sur les pompes de circulation d'eau chaude à l'occasion des travaux de rénovation intervenus en 2013),

- l'éclairage intérieur des immeubles (réglage des minuteries, remplacement des lampes à incandescence par des lampes basse consommation ou des LED).

Baisse du prix du kWh

Suite à l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence, la copropriété a mandaté, en 2015, Energie et Service pour lancer un appel d'offres auprès d'EDF (opérateur historique) et d'autres fournisseurs alternatifs. La consultation portait sur 657 contrats (654 au tarif bleu et 3 au tarif jaune). Le groupe ENGIE (ex GDF SUEZ) présentant l'offre la plus intéressante a été retenu. Le nouveau contrat, qui a pris effet au 1^{er} Janvier 2016, a été conclu à prix fixe sur une durée de 2 ans pour un montant global de 484 000 € TTC/an.

Le gain annuel généré par ce nouveau contrat est de 85 000 € TTC/an soit -15% par rapport à l'ancien tarif.

La traque aux kWh « gaspillés » est loin d'être terminée et l'éclairage représente encore un gisement d'économies important. Les nouveaux lampadaires qui seront mis en place dans les prochaines années seront équipés de LED bien moins gourmandes en électricité que les lampes traditionnelles. Ces LED pourraient également remplacer, à terme, les lampes à incandescence et les lampes fluo compactes dans nos immeubles. Il appartiendra aux conseils syndicaux secondaires d'en décider.

► **Michel Georges**



CE QUE LA LOI #ALUR
VA CHANGER

Loi Alur : le fonds de travaux obligatoire

La loi Alur introduit l'obligation, à compter du 1^{er} janvier 2017, pour tout copropriétaire d'immeuble à destination totale ou partielle d'habitation, de participer à un fonds de travaux.

Ce fonds, dont l'objectif est de favoriser la réalisation et le financement de travaux, sera alimenté par une cotisation annuelle obligatoire, votée en assemblée générale, représentant au minimum 5% du budget prévisionnel, ou plus si l'assemblée fixe un montant d'abondement supérieur.

Ces sommes, appelées trimestriellement selon les mêmes modalités que le budget prévisionnel, devront être déposées sur un compte spécifique au nom du syndicat, ouvert dans le même établissement bancaire que le compte principal.

L'assemblée générale décidera de l'affectation des sommes déposées au financement des travaux prescrits par les lois et règlements et aux travaux décidés par l'assemblée, ou encore aux travaux effectués dans l'urgence par le syndic, nécessaires à la sauvegarde de l'immeuble. Le montant du fonds de travaux et l'affectation des sommes déposées sont tous deux votés en assemblée générale aux conditions de majorité

prévues aux articles 25 et 25-1 de la loi de 1965. Ce fonds de travaux restera attaché au lot et non au copropriétaire ; en conséquence, en cas de mutation d'un lot, il reste la propriété du syndicat des copropriétaires et le vendeur devra convenir avec son acquéreur d'un éventuel accord de remboursement.

Enfin, lorsque le montant du fonds de travaux atteint un montant supérieur au budget prévisionnel annuel, les questions de l'élaboration d'un plan pluriannuel de travaux et de la suspension des cotisations au fonds de travaux devront être inscrites, par le syndic, à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

PROJET DE LOI POUR L'ACCÈS AU LOGEMENT ET UN URBANISME RÉNOVÉ



UN BESOIN
DE RÉGULER



UNE LOGIQUE
DE PROTECTION



UNE DYNAMIQUE
D'INNOVATION

► **Stéphane Grenon**

Livret d'Accueil : mise à jour des informations



Le renouvellement des conseils syndicaux secondaires, élus pour 3 ans, est le moment le plus approprié pour faire une remise à niveau des fiches spécifiques de chaque résidence. Insérées dans le Livret d'Accueil, les 4 nouvelles fiches se différencient de l'édition 2013 par leur couleur « bleu clair ».

Si les fiches « Plan de situation – Transport » ont vu peu de modifications, il nous a paru utile de mentionner les gares versaillaises desservies par chaque ligne concernée.

Pour les « Renseignements Techniques », il a fallu tenir compte, en particulier pour les déchetteries, des évolutions dues au rattachement du Chesnay et de Rocquencourt à Versailles Grand Parc.

Quelques changements de contrats d'entreprises ont été mentionnés.

Bien sûr, les « Renseignements Généraux » ont été les plus impactés avec :

- la mise à jour des intendants et intendantes en fonction et le nouvel horaire du samedi matin,
- la répartition des gérant(e)s et de leurs assistantes,
- les horaires d'ouverture des bureaux du syndic.

Enfin, les conseils syndicaux ont nécessité une reprise totale des fiches pour informer du départ de certains et de l'arrivée de nouveaux membres. Il est à rappeler que 332 bénévoles se consacrant à la vie de leur résidence et au fonctionnement de la copropriété ont été élus lors des élections en A.G. de résidence à fin 2015. Au total, 147 fiches ont été mises à jour.

Si quelques coquilles se sont invitées malencontreusement dans celles-ci, nous vous demandons de bien vouloir en excuser le rédacteur.

► **Pierre Lefebvre**

Les élagages à Parly2...



Les trente-six résidences de notre ensemble immobilier possèdent de très nombreux arbres, avec des essences très diversifiées. Il est donc utile, pour un développement harmonieux de nos massifs arborés, d'effectuer régulièrement des élagages.

Stricto sensu, les élagages ne s'appliquent pas aux arbres résineux (pins, cèdres...) mais uniquement aux feuillus (peupliers, bouleaux, platanes...). Cependant, sous la dénomination « élagage », nous allons évoquer dans cet article toutes les opérations touchant à la reconfiguration des arbres, souvent magnifiques, de nos résidences.

L'élagage supprime les branches mortes d'un arbre ; il sert aussi à alléger la ramure ou encore à façonner artificiellement la cime de l'arbre.

Les arbres de nos squares, de nos jardins d'agrément, de même que les haies des clôtures, sont soumis régulièrement à un élagage qui leur donne une forme agréable. Il permet d'orienter ou de limiter le développement de ceux-ci. Les élagages se pratiquent dès novembre (après la chute des feuilles) et jusqu'à début avril. Les haies se taillent à l'automne et en juin/juillet.

C'est un processus biologique naturel d'abandon des branches ou parfois d'une partie du sommet (descente de cime) afin

d'optimiser les ressources et dépenses d'énergie de l'arbre.

Dans nos résidences, nous pratiquons un élagage ornemental afin d'adapter les arbres aux contraintes environnementales (rues, bâtiments, concurrence d'autres arbres...). Cette opération n'a donc pour but que d'adapter le volume et d'orienter l'esthétique de nos squares et jardins.

Les années passant, le manque de place et le choix initial de sujets à grand développement (ex : les peupliers) contraignent nos résidences à effectuer des élagages réguliers afin de limiter le volume global des différents arbres. Les spécialistes parlent de tailles « architecturées ». On distingue deux principales tailles de ce type : la taille à « têtes de chat », obtenue par des coupes répétées aux mêmes endroits (souvent près du tronc et des branches principales) effectuée sur les peupliers, les platanes..., la taille « par prolongation » qui consiste à privilégier les branches dans une direction.





Dans nos résidences, suivant la tendance générale, exprimée depuis une trentaine d'années, nous pratiquons plutôt des tailles raisonnées et non des tailles drastiques !

Aux côtés d'entreprises spécialisées, utilisées pour les essences les plus délicates, les différentes résidences de Parly2 emploient les services des fournisseurs agréés en jardinage/espaces verts pour les travaux courants d'élagage. Les arbres les plus nombreux (peupliers, saules, platanes...) doivent être taillés tous les cinq/six ans. D'autres, plus spécifiques (catalpas, prunus, cèdres...) peuvent être élagués tous les huit/dix ans.



▶ **Jean-Claude Couason**

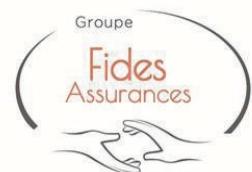


Votre logement est bien assuré. Et votre santé ?



- **Une prise en charge immédiate, sans questionnaire médical ***
- **Une attention particulière pour vos attentes**
Chambre particulière, médicaments non remboursés, médecine naturelle (osthéopathie, kinésithérapie), diagnostic prostate, parodontologie...*
- **Un accompagnement au quotidien**
Livraison de médicaments à domicile, assistance pour vos questions sur la perte d'autonomie
- **Pas d'avance de frais**
Sur présentation de votre carte tiers payant Etendu, vous êtes dispensés d'avance de frais chez près de 160 000 professionnels de la santé, dont 10 000 opticiens du réseau Carte Blanche.

* Conformément aux conditions générales et particulières de votre contrat



Parce que nous sommes déjà l'assureur de votre copropriété, nous vous offrons

3 mois gratuits

pour toute souscription d'une complémentaire santé Generali



Groupe Fides Assurances – 16 rue Emile Duclaux – 75015 Paris - 01.47.34.89.32 / www.fidesassurances.fr

RCS : 502 120 009 / N° ORIAS 07-034-171 / Informations consultables sur le site de l'ORIAS www.orias.fr Assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes au code des assurances

OUVERTURE DES PISCINES :
du mercredi 01/06
au dimanche 11/09.



Question sur l'individualisation de la facturation du chauffage en logement collectif

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte a prévu l'obligation d'individualiser les frais de chauffage collectif, par l'installation, au plus tard le 31 mars 2017, de compteurs de chauffage individuels, permettant de mesurer la consommation de chacun.

Cependant, certains immeubles ne sont pas concernés par cette obligation. C'est le cas lorsqu'il est techniquement impossible de mesurer la quantité de chaleur consommée par chaque logement pris séparément, notamment pour les immeubles dotés de chauffage au sol.

C'est techniquement impossible à Parly2 où chaque nappe de chauffage chauffe à la fois un appartement au niveau du plancher et celui du dessous au niveau du plafond, et où le système de serpentins n'est pas conçu pour recevoir des compteurs.

De plus, la partie jour (cuisine-séjour) est distincte de la partie nuit (chambres).

Dans ces conditions, mettre des compteurs individualisés est totalement impossible.

Le logement collectif résidentiel dans le cas de Parly2 n'est pas tenu à ce type de comptage et donc la facturation individuelle est également impossible.

Source : Service-Public.fr <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14745>

▶ Anne Coquier



Nouvelle équipe, nouveaux projets

Un peu d'histoire ...

Le Centre culturel a été construit par les concepteurs de Parly2 conformément aux vœux des sœurs Poupinet. Il est animé par une association créée en 1971 - le Club ARS - mandatée par la copropriété dont il fait partie intégrante.

Une nouvelle étape

Une nouvelle équipe a entrepris de donner au Club un dynamisme renouvelé, dans la fidélité aux objectifs des figures tutélaires de sa création, la rigueur attendue d'une institution à consolider mais aussi la souplesse des propositions vers un public à fidéliser et à étendre.

Le calendrier de vos rendez-vous

- ▶ Samedi 11 juin de 10h à 18h : opération Portes ouvertes !
- ▶ Dès le 1^{er} juin et jusqu'au 1^{er} juillet, puis à partir du 15 septembre : ouverture des inscriptions
- ▶ 1^{er} octobre : reprise des activités

Faites leur part de vos attentes ...

Christiane Frelat-Ratni :
chratni@numericable.fr

Chantal Martin-Renout :
chantal.martin-renout@sfr.fr

Résidence Auteuil - Trocadéro, Le Chesnay
Tél. : 01 39 54 43 47



Le saviez-vous ?

Cette maison a été inaugurée le 21 avril 1971 par des enfants de Parly2 parce qu'ils étaient poètes. Une pierre porte leurs empreintes.



Parlysiens, venez accompagner le renouveau du Club ARS (re)découvrez ses locaux, entre espaces verts et pièce d'eau !

Q. Christiane Frelat-Ratni, vous présidez le Club ARS depuis le 1^{er} juillet dernier. Avec Chantal Martin-Renout vous donnez une nouvelle vitalité au Club. Quels sont vos objectifs ?

Notre objectif est de redynamiser le Club et faire connaître la palette de ses activités en évoluant vers plus de souplesse pour l'ouvrir à de nouveaux adhérents. Nous développons des événements tels que expositions, conférences, rencontres-dédicaces. Les proposer le samedi et le dimanche permet d'attirer de nouveaux visiteurs. Pour les ateliers, tous fondés désormais sur l'artisanat - restauration de sièges, décoration sur tout support, broderie, peinture sur porcelaine, réfection de faïence... - nous souhaitons trouver l'équilibre entre une proposition souple - cycles courts, ateliers libres, cours à la carte - et une fidélisation indispensable à la pérennité de notre modèle économique.

Q. Quel est votre public cible ?

Nous souhaitons accentuer le caractère intergénérationnel et ouvert du Club. En gardant nos adhérents fidèles : bridge, scrabble, cafés littéraires, ateliers d'artisanat sans oublier les enfants : éveil musical, cours d'anglais... Des offres globales existent pour eux en dehors du Club ARS. Aussi, nous nous orientons vers des formules originales : deux heures couplant musique et scrabble, goûters littéraires... Nous voulons séduire les jeunes retraités par des opérations « découverte » comme « Vous avez toujours voulu jouer du piano, réalisez votre rêve ! ». Nous ouvrons nos locaux aux expositions d'artistes, aux rencontres dédicaces avec des auteurs. Notre but : décloisonner les activités, créer des passerelles entre nos adhérents de tous âges.

Q. Comment évolue le nombre d'adhérents du Club ARS ?

D'une manière très encourageante. Nous avons 170 adhérents en septembre, 190 en décembre, 220 aujourd'hui et nous espérons atteindre 300 l'an prochain. Mais en ce domaine, comme dans les autres, nous ne cherchons pas à aller trop vite et voulons surtout consolider l'association, tout en ayant une pratique raisonnable quant aux tarifs.

Q. De quels moyens humains et matériels disposez-vous ?

Nous sommes 10 bénévoles et l'association recourt à 11 salariés à temps partiel. Nous bénéficions de 320 m² de locaux sur deux étages dans ce « cube » dédié au Centre culturel. Notre équipement s'est récemment amélioré : un très grand merci au Conseil Principal de Parly2 qui nous a fait don d'un mobilier très apprécié !

Elles ne vous le diront pas forcément... Des « pro » à la tête de l'association...

Indépendamment de leur goût pour les activités associatives et culturelles, la nouvelle équipe bénévole a un profil gage d'efficacité : Christiane Frelat-Ratni vient du milieu bancaire où elle a traité au plan national et international les sujets du monde des entreprises. Chantal Martin-Renout a été DRH d'un très grand groupe international.

Q. L'acronyme ARS signifie Arts Relations Services culturels. Reflète-t-il la réalité que vous souhaitez valoriser aujourd'hui ?

Complètement ! Le Club ARS garde son vocable de « club » mais ce n'est pas un club fermé. Adhérent ou non, chacun peut passer pour une conférence, une exposition. Le lieu est agréable, les salles nombreuses. Le grand espace du rez de chaussée est doté de cimaises qui en font une très belle salle d'exposition ; un piano donne une jolie ambiance.

Q. Quels liens avez-vous développés ou pensez-vous développer avec des institutions qui seraient complémentaires dans le domaine artistique et culturel ?

Nous sommes très ouverts à des échanges dans la complémentarité. Nous avons des contacts avec des associations géographiquement proches et notre salle d'exposition pourrait parfaitement accueillir des artistes extérieurs.

Q. Quelle est votre politique de communication ?

Nous avons supprimé les flyers et livrets, trop coûteux, conservé la communication par affichage et misé sur les réseaux sociaux grâce au site www.clubars.com et à notre page sur Facebook (Clubars - le chesnay). Nous attendons beaucoup des expositions et des conférences ouvertes au public pour faire connaître nos activités d'ateliers et de cours.

“ En 2016, nous avons déjà réalisé plusieurs dizaines de ventes sur Parly2 ”

A cette occasion, nous avons rencontré de nombreux acquéreurs qui souhaitent acheter dans votre résidence.



Appartement 4 pièces
Parly 2 Type 1



Appartement 3 Pièces
Parly 2 Type 2



Studio
Le Chesnay



Appartement 6 pièces
Parly 2 Type 2



Appartement 4 pièces
Parly 2 Type 1



Studio
Parly 2 Type 2



Studio
Parly 2 Type 1



Studio
Parly 2 Type 2



Appartement 5 pièces
Parly 2 Type 2



Studio
Parly 2 Type 2



Appartement 3 Pièces
Parly 2 Type 2



Appartement 4 pièces
Le Chesnay

Vous êtes vendeurs ou désireux d'avoir des informations sur le marché immobilier de Parly2...

CONTACTEZ-NOUS
au 01 39 63 67 51

AGENCE DE PARLY 2

2, avenue Charles-de-Gaule - BP 112 - 78153 LE CHESNAY Cedex
Tél.: 01 39 63 67 51 - Fax: 01 82 66 02 60 - parly2@cph.fr

AGENCE DE PARLY 2 CENTRE COMMERCIAL

2, avenue Charles-de-Gaule - BP 112 - 78153 LE CHESNAY Cedex
Tél.: 01 39 55 48 00 - Fax: 01 82 66 02 60 - parly2@cph.fr

CPH
IMMOBILIER